

Procès verbal du Conseil Municipal Séance du mercredi 24 juin 2020

Date de la convocation : 20 juin 2020

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin

Une procuration : Geneviève Lamberet représentée par Alain Nambotin.

A 20 h 30, le maire, Serge Gardien constate que le quorum est atteint, demande au Conseil de désigner un secrétaire de séance. Alain Nambotin est choisi à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 juin 2020

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le compte-rendu de la séance du 5 juin 2020.

Le maire rappelle pour le public que sont publiés sur le panneau d'affichage de la mairie :

- la convocation du Conseil municipal 3 jours avant sa tenue,
- le compte-rendu de la séance dans les 8 jours qui suivent sa tenue.

2. Demande d'application du régime forestier (Article L211.1 du Code forestier)

L'Office national des forêts (ONF) demande à ce que les deux parcelles communales désignées ci-dessous soient soumises à sa gestion. La proposition porte sur 5,1000 ha :

Désignation cadastrale des parcelles				
Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée en application du RF (en ha)
A	132	Très Avuilin	0,9300	0,9300
D	562	Le Brouillat	4,1700	4,1700
Total			5,1000	5,1000

Christophe Berthet, référent Forêts de la commune, conseille d'accepter. Le Code forestier est un outil réglementaire mis à la disposition des collectivités publiques propriétaires de forêts, leur permettant de valoriser leur patrimoine forestier.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte d'appliquer le régime forestier aux parcelles A 132 et D 562 décrites ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3. Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Le maire précise qu'il s'agit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB). Compte tenu de la situation actuelle de la commune, le maire propose de conserver pour l'année 2020 les taux d'imposition votés en 2019.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'appliquer aux taux des deux contributions directes 2019, un coefficient de variation proportionnelle de 1. 000000 pour l'année 2020, soit de conserver les taux suivants :

- *taux FB 12,85 %,*
- *taux FNB 44,13 %.*

4. Désignation d'un délégué « forêt » qui représentera la commune à l'Association nationale des Communes forestières (FNCOFOR)

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Christophe Berthet Délégué à la FNCOFOR.

5. Désignation du « Référent Ambroisie »

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Christophe Berthet Référent Ambroisie.

6. Désignation du « Correspondant Défense »

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Alain Nambotin Correspondant Défense.

7. Désignation du « Correspondant Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) »

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Alain Nambotin Correspondant ALEC 01.

8. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA)

Le maire rappelle que le syndicat mixte BUCOPA veille à la traduction et à la mise en œuvre des dispositions du SCoT sur le territoire et qu'il est attentif à la mise en cohérence des documents d'urbanisme et schémas sectoriels locaux (PLU, PLH, PDU, etc.) avec le ScoT.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot comme titulaire et Yoann Bernard comme suppléant pour représenter la commune au BUCOPA.

9. Désignation d'un titulaire à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le maire précise qu'elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité et qu'elle veille à l'équité entre

communes. Pour donner un exemple concret d'une charge qui n'a pas été transférée de l'ancienne Communauté de communes à la nouvelle, Alain Nambotin cite la voirie.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Serge Gardien comme titulaire et Jocelyne Nambotin comme suppléante pour représenter la commune à la CLECT.

10. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) compétent pour le GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Le maire rappelle qu'il y a moins de sièges dans le conseil d'administration du SR3A que de communes membres de la CCPA. Dès lors, un élu proposé par une commune ne sera pas forcément retenu in fine à l'issue du vote en conseil communautaire.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, propose Alain Nambotin comme titulaire et Geneviève Lamberet comme suppléante pour représenter la commune au SR3A.

11. Désignation d'un titulaire à l'Office de tourisme communautaire

Le maire rappelle qu'il y a moins de sièges dans le conseil d'administration de l'Office de tourisme communautaire que de communes membres de la CCPA. Dès lors, un élu proposé par une commune ne sera pas forcément retenu in fine à l'issue du vote en conseil communautaire.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, propose Yoann Bernard comme titulaire et Catherine Bernard comme suppléante bien qu'elle n'appartienne plus au Conseil, car elle occupait déjà cette fonction lors de la mandature précédente.

12. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au Syndicat intercommunal à vocation multiple Rhône Chartreuse de Portes (SIVOM RCP)

Le maire précise que la crèche, le centre de loisirs, les activités péri-scolaires, la gestion des équipements sportifs du collège relèvent de la compétence du SIVOM RCP.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot comme titulaire et Jocelyne Nambotin comme suppléante pour représenter la commune au SIVOM RCP.

13. Désignation d'un titulaire et de deux suppléants au Syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

Le maire précise que relèvent de la compétence du SIEA : Électricité, gaz, SIG, aménagement numérique, éclairage public, transition énergétique. Il se propose comme titulaire, car il souhaite suivre le dossier du déploiement de la fibre à Innimond (conditions matérielles et financières, délais...).

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Serge Gardien comme titulaire, Alain Nambotin comme premier suppléant et Christophe Berthet comme deuxième suppléant pour représenter la commune au SIEA.

14. Commission consultative des Impôts directs (CCID)

Le maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Le maire rappelle que cette liste doit comporter le double du nombre de commissaires à nommer, il propose au conseil municipal d'adopter la liste suivante de 24 personnes.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- dresse et adopte la liste de propositions de commissaires suivante à l'attention du directeur départemental des finances publiques :*

Liste de titulaires

M.	BAUDOT		JÉRÔME
M.	BERNARD		YOANN
M.	BERTHET		CHRISTOPHE
Mme	LAMBERET		GENEVIÈVE
M.	NAMBOTIN		ALAIN
Mme	NAMBOTIN	VANNET	JOCELYNE
Mme	OHANNESSIAN	DUVAL	MADELEINE
M.	NAMBOTIN		HERVÉ
Mme	ODINI	GUIFFRAY	PAULE
M.	RIGOT		BERNARD
M.	PAULET		GÉRARD
M.	MELLET		PAUL

Liste de suppléants

M.	AMI		FRANCK
Mme	BERNARD		CATHERINE
Mme	GIARDINO		FRANÇOISE
M.	CASTAGNERIS		HERVÉ
Mme	MERLE	DUROCHAT	MICHELLE
M.	BERTHET		DOMINIQUE
M.	ZEGNA-RATA		ALAIN
M.	DEMOMENT		DOMINIQUE
M	NAMBOTIN		ADRIEN
Mme	BERLIOZ	PIGNIN	PASCALE
M.	NAMBOTIN		JEAN-MARC
M.	CASTAGNERIS		ANDRÉ

- charge le maire de transmettre la présente délibération dès rédaction au Directeur Départemental des Finances Publiques, ainsi qu'à Madame la Sous-Préfète.*

15. Commission d'appel d'offres (CAO)

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot et Alain Nambotin.

16. Commission Finances

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot et Jocelyne Nambotin.

17. Commission Voirie

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot, Yoann Bernard et Christophe Berthet.

18. Commission Bâtiments communaux

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Yoann Bernard, Geneviève Lamberet, Jocelyne Nambotin et Alain Nambotin.

19. Commission Forêt et pâturage

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot, Christophe Berthet et Alain Nambotin.

20. Commission Environnement

Cette commission aura en charge aussi l'animation, le tourisme et le fleurissement.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Yoann Bernard, Geneviève Lamberet, Jocelyne Nambotin et Alain Nambotin.

21. Commission Salariés

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot et Alain Nambotin.

22. Commission Urbanisme

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Jérôme Baudot et Yoann Bernard.

23. Commission Bibliothèque

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Geneviève Lamberet et Jocelyne Nambotin.

24. Commission CAS

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Geneviève Lamberet, Jocelyne Nambotin.

25. Commission Gîtes

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Geneviève Lamberet et Alain Nambotin.

Le maire rappelle que Mme Françoise Giardino a démissionné de ses fonctions de régisseuse et responsable des réservations. Elle est en cours de remplacement par Mme Justine Bernard. La suppléante Catherine Bernard reste inchangée. Aucune des deux n'est conseillère municipale comme le demande la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Mme Justine Bernard sera invitée à participer à la commission.

Dans les 8 jours suivant ce conseil, le maire convoquera les commissions. Elles désigneront leurs vice-président.es, pourront commencer leur travail et s'adjoindre éventuellement des personnes ad hoc non élus.

25. Raccordements aux réseaux d'eau potable et eaux usées

Le maire rappelle

- qu'actuellement aucune réglementation n'existe à propos du raccordement aux réseaux d'eau potable et eaux usées,
- que la délibération du 17 avril 2004 (mandat de Maurice Berlioz) faisait référence au forfait appliqué lors de la mise en place du tout-à-l'égout dans la commune.
- que la délibération ci-dessous est proposée par souci d'équité entre les habitants, parce que cela s'est fait pour les cinq derniers raccordements et depuis toujours comme l'ont confirmé à Alain Nambotin les anciens du village.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide que le raccordement aux réseaux d'eau potable et eaux usées est à la charge du propriétaire qui en fait la demande que ce soit pour un bâtiment neuf ou une rénovation.

26. Ouverture de la décharge des Lébiottes

Le maire rappelle que la décharge ne peut être ouverte en permanence si on veut maîtriser son contenu.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- que pour responsabiliser les utilisateurs de la décharge, ils devront récupérer les clés auprès de l'un des trois conseillers suivants :
 - Yoann Bernard : 06 01 77 04 60,
 - Jocelyne Nambotin : 06 70 10 20 26,
 - Alain Nambotin : 06 20 79 67 39.

- *que ces dispositions seront publiées sur les panneaux d'affichage de la mairie.*

Alain Nambotin est chargé de faire faire les clés nécessaires.

27. Questions diverses

Secrétariat de mairie

Le maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Rafi-Nodet en date du 14 mai 2020 et de la lettre d'acceptation de cette démission par l'ancien maire, Mr Nodet en date du 15 mai 2020.

Le maire souligne que ces deux lettres ont été rédigées avant l'installation le 18 mai 2020 et la prise de fonction le 28 mai 2020 du Conseil actuel.

Mme Rafi-Nodet se devait donc dès le 28 mai, d'informer le maire en sa qualité d'employeur, de son intention de quitter son poste et lui donner une copie de son arrêté de radiation comme l'a confirmé le Centre de gestion de l'Ain 01.

Depuis le 11 juin 2020, Mme Rafi-Nodet ne s'est plus présentée à la mairie.

En attendant d'embaucher un nouveau secrétaire de mairie, un secrétaire de mairie envoyé par le Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01) vient ponctuellement aider à traiter les dossiers urgents.

Protestation électorale de Mr Nodet

Le maire fait le point sur l'avancement du dossier au tribunal administratif.

Installation d'une aire de jeux pour les enfants et rénovation du parcours santé

Yoann Bernard a demandé des devis.

Alain Nambotin signale que la société Pic Bois ne souhaite plus s'impliquer dans ce genre de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 22 h 30.